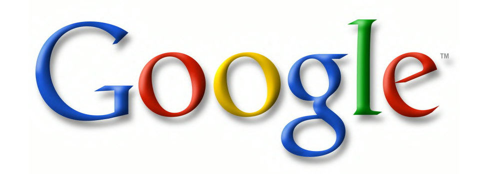




Hellis. La prison de Jeanne Darc
a Rouen. 1865

LA PRISON

DE

JEANNE DARC

A ROUEN,

PAR

M. HELLIS.

ROUEN,

CHEZ A. LE BRUMENT, LIBRAIRE,

RUE DE L'IMPÉRATRICE, 11.

—

1865.

LA PRISON

DE

JEANNE DARC.

Mémoire lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, en février 1864.

MESSIEURS,

On a fait bien des efforts pour préciser le lieu où Jeanne Darc fut enfermée dans le château de Rouen.

Cette question, peu importante dans l'histoire générale, n'a d'intérêt véritable que pour la localité; elle ne peut être résolue que par ceux qui connaissent parfaitement l'état des lieux.

Si jusqu'ici les avis ont été partagés, si, malgré des recherches infinies, on n'est arrivé à rien de positif, cela tient à deux causes : la première, au soin que prirent les Anglais de soustraire Jeanne à tous les regards, la seconde, au goût du XVe siècle pour les croyances légendaires, ornement obligé de beaucoup de récits à cette époque.

C'est l'influence de ces croyances qui, agissant d'âge en âge, a détourné les esprits de la seule voie capable de faire con-

naître ce qui s'était passé, et les a rendus l'écho des traditions hasardées, qui jusqu'à nos jours ont pris la place de la vérité.

Les Anglais ayant obtenu Jeanne à prix d'or, ne craignaient rien tant que de voir échapper leur proie. Les tentatives qu'elle avait faites depuis sa captivité, soit à Beaulieu, soit au château de Beaurevoir, n'étaient pas de nature à les rassurer. Ils craignaient surtout qu'elle n'eût rapport avec toute personne capable de l'éclairer ou la protéger contre la noirceur de leurs desseins.

Il était défendu d'approcher de sa prison. On la confia à l'anglais Griltz, en lui faisant jurer sur l'Évangile de ne laisser personne approcher d'elle. Celui-ci fit choix pour l'assister de cinq soldats pris parmi ce qu'il y avait de plus avili; on leur fit prêter le même serment qu'à leur chef; trois veillaient auprès d'elle pendant la nuit, deux se tenaient au dehors.

Trois personnes avaient la clé de la prison: l'évêque Cauchon, l'inquisiteur et le promoteur.

La consigne fut si bien gardée que, depuis son arrivée jusqu'au commencement du procès, quarante-trois jours durant, personne ne vit Jeanne, personne ne lui parla; le lieu même où elle était détenue était ignoré.

Pendant l'instruction du procès, les assesseurs eux-mêmes n'avaient pas le droit de franchir le seuil de sa geôle. On compte facilement ceux qui ont joui de ce privilége.

On comprend combien la curiosité dut être excitée par de semblables mesures, et avec quelle avidité on recueillait tout ce qui pouvait la satisfaire.

Il est une idée qui dut se présenter d'abord tant elle était naturelle, tant elle souriait à l'imagination.

Les châteaux-forts étaient munis de tours; ces constructions, élevées pour la défense, furent trop souvent la demeure de prisonniers fameux.

Il est rare que la vue d'une tour dans un vieux château ne réveille pas en nous la pensée d'une grande infortune, et ne rappelle pas les gémissements de quelque victime.

Donc Jeanne ne pouvait être que dans une tour, et déjà, j'en suis certain, on avait adopté la tour de la Pucelle bien avant que cette opinion fût basée sur aucune notoriété.

Combien de tours l'héroïne n'avait-elle pas anoblies? Poitiers avait sa tour de Jeanne Darc, Compiègne avait sa tour; quatre mois elle avait séjourné dans la tour de Beaulieu; c'est du haut du donjon du château de Beauregard qu'elle s'était précipitée; Rouen aussi devait avoir sa tour.

Plus d'une circonstance, il faut l'avouer, est venue motiver des assertions diverses et jeter de la confusion dans les idées. Jeanne a été vue dans plusieurs lieux différents; ceux qui ne l'ont approchée que dans ces cas, ont cru que sa prison était là où elle ne se trouvait qu'accidentellement.

Ainsi, quand le bourreau fut appelé pour appliquer la torture dans la tour du Donjon, il était convaincu que là était sa prison; il le répète vingt ans après dans son interrogatoire au procès de réhabilitation. C'était sa croyance: le moyen de douter de la parole d'un homme qui a vu de ses propres yeux! Cependant il n'en était rien.

Demandez aux Normands du siècle dernier s'ils croyaient à la Gargouille, comme origine du privilége de la fierte; ils répondront qu'on n'en saurait douter. Ils le tenaient de leurs pères; ils la voyaient gravée dans leurs livres, peinte sur les vitraux de leurs églises; on la portait processionnellement lors

de la cérémonie. Anathème aurait été prononcé contre celui qui aurait osé émettre un doute.

C'est ainsi que se transmettent des erreurs qui, pour être anciennes, n'en sont pas plus respectables.

Qu'advint-il quand les Anglais, seuls témoins des choses, eurent été expulsés; quand, après un siècle, ce château réprouvé eut été démoli de fond en comble? On vécut sur les croyances du passé, d'autant plus facilement qu'alors on était peu curieux des recherches propres à éclairer les faits de cette nature.

Je n'ignore pas que je vais troubler vos esprits, alarmer vos consciences en vous demandant le sacrifice de croyances séculaires, en vous conseillant de renier les traditions de vos pères, les écrits des auteurs qui faisaient vos délices, et les travaux de vos artistes.

Moi aussi j'ai éprouvé ces combats quand il m'a fallu oublier les rêves de ma jeunesse. Il me souvient des contes qui ont bercé mon enfance. Tantôt une lourde chaîne de fer trouvée dans les fondations d'une tour avait servi à lier la Pucelle; comme si jamais il avait été besoin d'un gros câble pour s'assurer d'une jeune fille! Tantôt c'était une pierre carrée surmontée d'un anneau (quelque tampon égaré d'un regard des fontaines) qui avait servi de siége à la captive, trésor qu'un Anglais, toujours de nécessité en pareille circonstance, avait acheté au poids de l'or. Il m'a fallu renoncer à ces féeries qui me charmaient et qui étaient dignes d'orner un roman ou un mélodrame.

Il n'y a rien de moins attrayant que la vérité.

Quelle conclusion pouvez-vous tirer d'un bail fait par les échevins d'une tour de la Pucelle? Les échevins, à cette époque,

n'étaient pas des archéologues. Quelle autorité que des feuilles volantes, précieusement conservées parce qu'elles sont noircies par le temps et qu'elles font mention d'une tour de la Pucelle! Cela prouve qu'on regardait comme avéré un fait que nous nous permettons de mettre en doute.

Ce que je viens de dire s'applique aussi aux historiens, fort recommandables d'ailleurs, qui ont écrit deux siècles après l'événement. Leurs opinions ne reposant sur aucune recherche authentique, ce qu'ils ont transmis ne pouvait qu'être le reflet des rumeurs publiques : aussi les avis étaient loin d'être unanimes quand il s'agissait de déterminer dans quelle tour Jeanne avait été enfermée. Dès qu'une s'écroulait, on se réfugiait dans une autre. Celle qui a le plus joui de cet honneur ne l'a dû qu'à sa plus longue existence : c'est celle dite des Fous. Une découverte récente doit complètement éloigner cette idée, c'est celle d'un grand et beau puits trouvé dans son centre, ce qui était incompatible avec l'usage et le secret d'une prison. Maintenant qu'elle n'est plus, on se rejette sur la tour du Donjon, ce qui est trop facile à réfuter. Cependant cette opinion compte encore des partisans sérieux, même, ce qui est peu excusable, dans la localité.

M. Le Brun des Charmettes y ajoute une foi entière. M. Wallon, dans son ouvrage d'ailleurs si estimable de Jeanne Darc, paraît de cet avis quand il dit : « Jeanne, à son arrivée à Rouen, fut enfermée dans la tour du vieux château ; » cela supposerait qu'il n'y en a jamais eu qu'une, celle qu'on voit encore aujourd'hui : chose singulière, il cite comme preuve, en l'attribuant à Pierre Lefebvre, la déposition de Massieu, qui dit absolument le contraire!

N'entendons-nous pas tous les jours les échos de la presse

dans notre ville répéter que la tour du Donjon fut la tour de Jeanne Darc; qu'elle y a été emprisonnée, qu'elle y a été jugée, qu'elle est sortie de là pour aller au supplice?...

Tant d'erreur ne suppose pas une connaissance bien approfondie de l'histoire du pays, ce qui est d'autant moins excusable que nous avons (ce qui a manqué aux écrivains des siècles passés) des sources abondantes où l'on peut puiser en toute sécurité.

Si depuis quatre siècles les acteurs du drame affreux de 1430 ont disparu, on peut dire que de nos jours ils sont ressuscités, grâce aux recherches des érudits et notamment de MM. Quicherat et de la Verdy. Ces patients collecteurs ont tellement épuisé la question de Jeanne Darc, qu'on peut désormais la regarder comme jugée sans retour; ils ont fait revivre les temps anciens en mettant sous nos yeux les paroles proférées par des témoins authentiques, lors du procès de réhabilitation qui eut lieu vingt ans après l'événement.

C'est dans ces sources si pures et si abondantes que je puiserai l'ensemble de ce qui va suivre. Je ne citerai rien qui ne soit textuellement extrait de leurs écrits; je dirai ce qu'il y a d'avéré touchant le lieu où Jeanne Darc a été captive. Si après cela il peut rester un doute, on me saura gré, je l'espère, des efforts que j'ai faits pour jeter quelque lumière sur ce qui, jusqu'ici, avait paru impénétrable.

Je commencerai par invoquer le témoignage de Massieu, comme le plus important et le plus décisif.

Massieu fut huissier pendant la procédure. Il portait à Jeanne un vif intérêt, sa mission était de lui signaler les décisions des juges, d'aller la chercher pour la conduire aux audiences et de la reconduire dans sa prison. Nul ne l'a plus et mieux vue. Il l'a suivie depuis son arrivée jusqu'à sa mort, il était présent à son supplice.

Voici le texte de sa déposition touchant la prison : *Deponit quod de carcere scit veraciter, quod ipsa Johanna erat in castro Rothomagensi in quadam camera media, qua ascendebatur per octo gradus, et ibidem erat lectus.*

Il dépose ce qu'il sait positivement sur la prison. Jeanne, au château de Rouen, fut enfermée dans une certaine chambre du milieu, on y arrivait en montant huit marches. Là aussi était son lit.

Avant d'aller plus loin, il devient indispensable de donner quelques détails sur la disposition des lieux.

Le Vieux-Château de Rouen n'occupait pas une grande étendue. Son enceinte intérieure ne comptait guère que 2,000 mètres. Sa forme était celle d'un cercle peu régulier, orienté de l'est à l'ouest. La tour du Donjon occupait la partie supérieure : en regard, à l'extrémité opposée, se voyait la porte d'entrée, défendue par deux tours; de chaque côté, au sud et au nord, entre les tours de la porte d'entrée et celle du Donjon, on voyait deux autres tours : celles du sud, vers la ville, portaient les noms de tour du Beffroy, elle a donné son nom à la rue voisine; l'autre s'appelait tour du Gascon, on ne sait pourquoi.

Vers le nord, du côté des champs, deux tours aussi : une appelée tour du Secours, placée près la porte de ce nom; sa forme était carrée; l'autre, située au-dessous, était dite tour

des Fous. C'est cette dernière qui, plus que les autres, a été nommée tour de la Pucelle.

Des constructions importantes régnaient du côté nord, dans une étendue de 50 à 60 mètres, ainsi qu'on peut encore s'en assurer. Là se voyait la grande salle, vaste pièce ou soixante assesseurs, présidés par Cauchon, purent se réunir en présence d'un public nombreux. C'était là que se tenaient les sessions du Parlement, dit Echiquier, avant l'achèvement du Palais-de-Justice actuel.

Une salle de moindre étendue était auprès, et vraisemblablement aussi le logement du gouverneur.

La chapelle se trouvait dans cette direction, puisque Jeanne passait devant quand elle se rendait aux audiences.

Pour qui connaît la disposition du terrain, ces huit marches, pour accéder à la prison, ne sont pas sans intérêt.

Le château était bâti au déclin de la montagne : en admettant l'inclinaison naturelle à 4 centimètres par mètre, on trouve, avec 8 degrés de 16 centimètres chacun, la justification de cette prison située à l'extrémité de la cour, ainsi qu'il est indiqué dans plusieurs dépositions.

Au château de Rouen, l'usage n'était point de mettre les prisonniers dans des tours; on possédait deux endroits pour cela : la prison commune réservée pour les grands criminels; elle se voyait à l'entrée des avant-cours, qui s'étendaient jusqu'à la rue du Bailliage; on en voit encore les débris près du grand escalier. C'était là que le Chapitre de Rouen allait choisir le prisonnier qui devait avoir le privilége de lever la fierte.

L'autre, appelée prison laïque, était dans l'intérieur de l'enceinte; c'est dans cette dernière que Jeanne fut incarcérée.

Les érudits se sont donnés bien de la tablature pour expliquer ces deux mots : *camera media,* la chambre du milieu. Ils avaient beau sonder les tours, grandes et petites, ils ne pouvaient découvrir trois étages. Un milieu, qu'on le prenne verticalement ou horizontalement, suppose toujours deux côtés. Partout ils n'en comptaient qu'un, en admettant le rez-de-chaussée pour côté. Leur foi aux tours était telle que leur entendement semblait obscurci.

Veut-on une preuve décisive comme cette chambre était au milieu des deux autres? La voici :

Lorsque l'infâme Loiseleur, qui avait surpris la confiance de Jeanne pour en abuser, fit percer dans sa prison un trou donnant dans la chambre à côté, par où l'évêque Cauchon et ses dignes suppôts venaient écouter ses révélations et jusqu'à ses secrets les plus intimes, était-il possible d'établir une disposition pareille dans aucune tour?

Il est dit encore que les audiences eurent lieu tantôt dans la chambre de Jeanne, tantôt dans la pièce contiguë. Cela, je l'espère, apportera dans vos esprits une entière conviction.

Les antiquaires n'étaient pas moins embarrassés des huit marches que de la position au milieu.

La grosse tour n'avait point de marches au rez-de-chaussée; on y accédait par un pont-levis nécessaire pour franchir le fossé; on comptait cent deux marches pour arriver à la plate-forme, et cinquante pour accéder à la pièce unique qui en occupe le centre. Décidément, c'était trop. Dans les petites, on avait beau chercher, les marches faisaient défaut. Cela cependant n'ouvrait pas les yeux, tant les esprits étaient fascinés par l'objet de leur prédilection.

En adoptant notre traduction, on n'éprouve aucune difficulté.

Plus de cent cinquante témoins ont été entendus au procès de réhabilitation. Sur trente qui décrivent la prison, vingt-sept la désignent comme nous l'entendons ; ils la distinguent soigneusement de la prison commune et se servent des expressions suivantes : *In carceribus castri, non in communibus, in carceribus laïcis, in camera media, infra castrum, juxta magnam aulam, in camera versus campos.*

« Dans les prisons du château, non la prison commune ;
« dans la prison laïque, dans la chambre du milieu auprès
« de la grande salle, du côté des champs. »

Ces expressions se rencontrent à chaque page dans les dépositions et dans la procédure. De tour, pas un mot.

Nous ajouterons que la chambre de la Pucelle servit plus d'une fois de salle d'audience, ce qui ne pouvait avoir lieu dans aucune des tours accréditées.

Le gros donjon mesure 15 mètres de diamètre ; ses murailles ayant plus de 4 mètres d'épaisseur, la salle, l'unique qu'il renferme, n'a que 6 mètres de développement.

Les petites tours ayant au plus 10 mètres de diamètre, on conçoit que, par l'épaisseur obligée dans des objets de défense, les pièces intérieures devaient être fort petites.

Le procès, commencé dans la grande chambre, fut discontinué à cause du tumulte excité dans le public par l'iniquité des juges.

L'évêque de Beauvais délégua un assesseur, Jean de la Fontaine, pour continuer les interrogatoires dans la prison : ce délégué s'y rendit plusieurs fois avec des collègues dont le nombre, d'abord de huit, s'éleva un jour jusqu'à quinze ; or,

quinze personnes avec Jeanne et ses cinq gardiens, même en ôtant le lit, ce qu'une déposition porte à admettre, ne pourraient siéger en tribunal dans aucune des tours désignées.

Il est dit aussi que les audiences n'avaient pas toujours lieu dans la chambre de Jeanne, mais parfois dans celle qui était contiguë.

Je me flatte, Messieurs, que cet exposé portera dans vos esprits une complète conviction.

Il est donc notoire que Jeanne, à son arrivée à Rouen, ne fut point enfermée dans une tour, mais dans la prison ordinaire, *in camera media versus campos, juxta magnam aulam,* dans la chambre du milieu, tournée vers les champs et près la grande salle.

Si Jeanne à son arrivée fut placée dans la prison laïque, y demeura-t-elle tout le temps de son séjour? C'est ce qui nous reste à examiner.

Trois témoins déposent l'avoir vue dans une tour, *in quadam turri versus campos :* cherchons en quelle circonstance.

Dans le courant d'avril, Jeanne tomba malade. Les Anglais s'émurent; ils ne voulaient pas qu'elle mourût en prison. « Le roi, disait Warvick, l'a achetée assez cher, pour que nous ne soyons pas privés de la voir brûler. » Aussi on peut comprendre avec quelle charité il la recommande à Jean Tiphaigne, qui était médecin; il semble le rendre responsable. D'abord Warvick s'oppose à une saignée qu'on jugeait utile, il n'y consent que sur l'insistance de deux médecins. Cette saignée fut faite si à propos que, peu de jours après, Jeanne était en convalescence.

La chambre de Jeanne était obscure et mal aérée : il est à

croire que Warvick, effrayé, la fit placer dans un lieu qui offrait plus de salubrité.

Jean Tiphaigne, assesseur et médecin, dépose qu'il a vu Jeanne dans une certaine tour du côté des champs, *in quadam turri versus campos*. Ce ne pouvait être que la tour des Fous ou celle du Secours.

Nicolas Taquel, deuxième témoin, dépose qu'il fut appelé par deux notaires pour les accompagner près de Jeanne, et qu'il la vit dans une tour vers les champs, *versus campos*.

Sa déposition, qui indique l'époque de sa visite, est précieuse. Ce fut, dit-il, au milieu du procès. Or, le procès commencé le 21 février, se termina le 30 mai, d'où il résulte que c'était dans le mois d'avril. On n'en saurait douter, puisqu'il remarque que Jeanne était enchaînée, malgré son état de maladie; *non obstante infirmitate sua*.

Enfin le lieutenant du bailli, qui avait une grande envie de voir la prisonnière, parvint, par la protection de l'avocat du roi d'Angleterre, à contenter son désir. Il dépose l'avoir vue dans une tour, mais il ne précise pas l'époque. Ici, il est à propos de jeter un coup d'œil sur les dates et les péripéties du procès (1).

Jeanne est arrivée à Rouen le 9 janvier. Le temps qui

(1) La tour où Jeanne séjourna momentanément était tournée vers les champs, *versus campos*. Deux tours étaient dans ce cas : celle des Fous et celle du Secours ; cette dernière était carrée. Tout porte à croire que c'est là où Jeanne fut placée pendant sa maladie ; l'autre étant impropre à servir de prison pour motif que nous avons fait connaître.

S'il eût été question du donjon, les témoins n'auraient pas dit *in quadam turri versus campos*, la grosse tour n'étant point orientée vers les champs. La pièce unique qu'elle renferme, privée d'air et de lumière, ne convenait guère dans une pareille circonstance.

Jeanne ne parut qu'une fois dans la tour du Donjon quand on voulut l'effrayer par l'appareil de la question, qui ne lui fut point appliquée.

s'écoula jusqu'au 21 février fut employé à convoquer les juges, à informer chez l'évêque, enfin à toutes les dispositions indispensables pour une affaire judiciaire de cette importance.

Le 21 février, eut lieu, dans la grande chambre du Château, le premier interrogatoire. Les audiences furent ainsi continuées jusqu'au 3 mars, jour de la dernière audience publique.

Jusqu'au 31 mars, jour de Pâques, la procédure fut continuée à huis clos, tantôt chez l'évêque, tantôt dans la petite salle au Château, tantôt dans la chambre même de Jeanne ou dans celle qui en était proche. Parfois l'évêque y assista accompagné de nombreux acolytes.

Au commencement d'avril, les audiences furent interrompues pour avoir l'opinion de l'Université de Paris. En avril, Jeanne tombe malade: c'est à cette époque qu'elle a été vue dans une tour par trois témoins qui en ont déposé.

Le 2 mai, l'instruction reprend son cours et Massieu ses fonctions. Il retrouve Jeanne dans sa même chambre, *in camera media,* sa déposition l'atteste.

Les audiences se renouvellent, on se réunit dans la prison comme précédemment.

Il est à remarquer que Massieu, si complet, si précis dans ses dépositions, ne prononce pas une fois le mot de tour. La raison en est simple : il ne communiquait avec la prisonnière qu'en vertu de ses fonctions; hors de là, l'entrée lui était interdite. Pendant un mois, il y eut vacance. Jeanne rétablie, on la réintégra dans son domicile.

Tout était si mystérieux dans les actes de cet étrange procès que, vraisemblablement, Massieu ignora toujours qu'elle avait séjourné ailleurs.

Quant à son retour, comment en douter? La procédure

reprend son cours, Massieu ses fonctions, et ne parle d'aucun changement.

Quand l'inique sénat du château de Philippe-Auguste se fut assuré du concours de l'Université de Paris, il ne garda plus de mesure, il redoubla de barbarie envers la malheureuse victime.

C'est le 9 mai qu'elle fut menacée de la torture, c'est le 24 mai qu'on la traîna sur la place Saint-Ouen pour obtenir son abjuration, et, pendant le peu de jours qu'elle eut encore à vivre, Jeanne vit redoubler pour elle les violences de toute nature.

Grâce à son vêtement d'homme qu'elle ne quittait jamais, elle avait pu jusque-là résister aux attaques de ses gardiens; quand elle eut repris les habits de son sexe, elle fut en butte aux plus violents outrages. C'est alors que, pendant la nuit, Warvick accourut à ses cris pour sauver son honneur en péril par la brutalité des soldats préposés à sa garde. Si la pauvre fille eût été dans une tour en cette circonstance, je crois qu'elle aurait bien pu crier en vain.

Ce fut le lendemain de ce même jour qu'un grand seigneur anglais, trop bien désigné par ses antécédents, s'introduisit de nuit dans sa chambre et poussa à l'excès les mauvais traitements dans le but de lui faire violence.

Massieu qui, d'après les récits de Jeanne, rend un compte si détaillé de ces diverses scènes, dit aussi ce qui se passa lorsqu'elle reprit des habits d'homme, ce qui fut le prétexte de sa condamnation.

Il rapporte que les gardiens, pendant la nuit, avaient soustrait ses habits de femme étendus sur son lit, en y substituant ceux d'homme. En vain elle les pria de lui rendre ceux

qu'ils avaient enlevés; ils n'y voulurent point consentir. La discussion dura jusqu'à l'heure de midi, où, pressée par un besoin naturel, elle fut obligée de se vêtir pour aller au dehors.

Massieu contredit le fait rapporté par l'évêque de Noyon, que les habits d'homme avaient été passés par la fenêtre; il affirme qu'ils n'avaient point été enlevés et qu'ils étaient restés dans un sac en un coin de la chambre.

Ces détails et ces expressions ne laissent, ce me semble, aucun doute sur le lieu qu'occupait Jeanne à cette époque.

La veille du sacrifice, l'évêque vint encore dans sa prison avec bon nombre d'assesseurs, ce qui indique que la dernière phase de la captivité se passa au même lieu que la première. Elle ne séjourna dans la tour que pendant sa maladie; c'est de la prison laïque qu'elle est partie pour aller au bûcher.

CONCLUSION.

Il semble que le temps et la main des hommes se soient hâtés d'anéantir les complices d'un aussi grand forfait. Un siècle à peine était écoulé, que ce château coupable n'existait plus.

Cette chambre où Jeanne a subi tant d'outrages, cette salle où elle a été si iniquement jugée, cette chapelle où elle a si ardemment prié, ont disparu sans qu'on puisse même en retrouver la trace. Le Donjon seul a survécu comme fier de son innocence, car Jeanne n'y a point souffert, elle n'y a

point été enfermée, elle n'y a point été jugée; elle n'est point partie de là pour aller au supplice.

C'est un débris des constructions du moyen-âge, c'est un témoin qui dépose et rappelle un grand crime. Il est bon de le respecter, mais il faut se défendre de l'idolâtrie.

Il est heureux que depuis deux siècles il soit demeuré dans des mains habiles à conserver, car s'il eût été sur la voie publique, il y a longtemps qu'il n'existerait plus.

Sa lourde masse déshonorée par les canons de la Ligue, ses pierres noircies par le temps, eussent offusqué les regards, l'utilité publique l'eût accusée de priver d'air, de lumière et de chaleur les habitations voisines. Qu'on cesse donc de regretter qu'elle soit dans un lieu de difficile accès. Elle gagne beaucoup à être vue de loin.

Les plus curieux seraient bien déçus s'ils venaient à pénétrer dans son intérieur: qu'y verraient-ils? au rez-de-chaussée, une salle basse, obscure, bonne tout au plus pour un corps de garde: à l'intérieur, une salle unique, voûtée en ogive, d'assez belle construction, mais n'offrant absolument rien qui puisse attirer les regards ou réveiller un souvenir.

Au-dessus, une plate-forme, d'où l'on a un assez beau point de vue, comme de tous les lieux élevés.

Le temps n'est plus d'égarer les étrangers et de fausser l'esprit public par des récits mensongers, en leur signalant cette tour comme un sanctuaire consacré par les souffrances de la plus pure vertu.

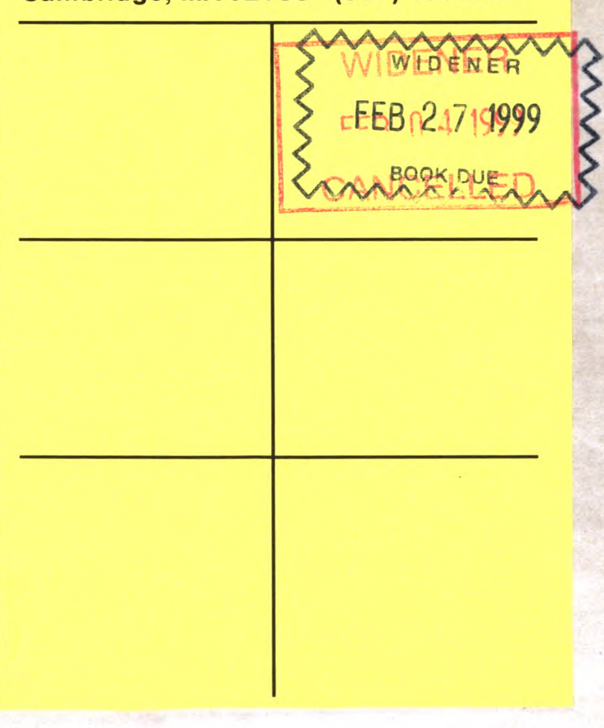
Nous aussi nous sommes fidèles aux souvenirs. Jeanne est l'objet de nos vives sympathies, c'est à nos yeux la plus admirable figure de son siècle, mais nous ne poussons pas cela jusqu'au fétichisme.

Nous avons eu à cœur de démontrer, contre l'opinion admise depuis quatre siècles, que la prison de Jeanne Darc n'avait point été une tour.

Vous me direz, Messieurs, si je suis parvenu à vous faire partager mes convictions.

Les Dames Ursulines ont fait récemment élever un oratoire au lieu même où Jeanne Darc a été enfermée.

ROUEN. — IMP. DE H. BOISSEL.


WIDENER
FEB 27 1999
BOOK DUE
CANCELLED

